

Une instance créée par la loi de « refondation » de 2013

Le Cnesco ayant été créé par la « loi Peillon » du 8 juillet 2013 « pour la refondation de l'école de la République », sa modification ou son remplacement ne pouvait que passer par une nouvelle loi. Sa disparition revêt aussi une dimension politique : la poursuite d'activité du Cnesco, héritage inchangé du quinquennat Hollande, alors que sa présidente, la sociologue Nathalie Mons avait fait partie en 2012 du comité de pilotage de la concertation sur la refondation, était une sorte de témoin du « en même temps » pluraliste au ministère de l'éducation. C'était aussi le contre-exemple de ce qui s'est passé avec le Conseil supérieur des programmes,

dont la présidence – après la démission le 26 septembre 2017, du géographe Michel Lussault – a dû changer pour devenir conforme à la ligne ministérielle et dont plusieurs membres ont démissionné par la suite pour marquer leur désaccord. Un mois auparavant, le 29 août 2017, Jean-Michel Blanquer prononçait le discours de clôture de l'université d'été du Cnesco. « Il est important pour la France, déclarait-il, d'avoir une instance d'évaluation du système. Le Cnesco devait faire ses preuves et commence à montrer une certaine robustesse. » Par la suite, mais toujours sans conflit perceptible avec le ministère, le Cnesco, malgré quelques prises de position mal reçues, comme l'affirmation que l'éducation prioritaire « aggravait » les inégalités, était apparu aux syndicats comme une sorte de contrepoids au discours ministériel. Début août, dans une tribune au Monde, le secrétaire général du SNPI-FSU (syndicat national des personnels d'inspection), Paul Devin, répondait d'avance au ministre au sujet de la création d'une nouvelle instance d'évaluation : « Le Conseil national d'évaluation du système scolaire n'est-il pas déjà, aujourd'hui, une instance permettant une évaluation transparente et publique ? » Le 1^{er} octobre, le SE-UNSA, appartenant à l'autre grande branche du syndicalisme enseignant, jugeait « important que l'évaluation scientifique et participative du système scolaire que conduit le Cnesco perdure quels que soient les choix qu'effectuera le ministre ».

Cnesco. Dans une lettre adressée à Jean-Michel Blanquer et rendue publique le 11 octobre, 14 organisations (Ceméa, Cfdt, Cnajép, Fcpe, Ferc-Cgt, FSU, PEEP, SE-UNSA, SGEN-Cfdt, SNES-FSU, SNPden-UNSA, SNUipp-FSU, UNL, UNSA-Education) s'insurgent contre la suppression prévue du Cnesco. « Nous, membres de son conseil consultatif et utilisateurs de ses travaux, tenons à vous faire part de notre très forte inquiétude à l'idée que le Cnesco cesse son activité dans ses modalités actuelles, garantes de son indépendance. Au moment où le Comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée nationale publie un rapport d'information qui évalue très positivement l'action du Cnesco (une "instance productive, indépendante et transparente", selon le rapport) et demande qu'il soit pérennisé, nous jugeons qu'il n'est pas souhaitable de créer dans l'urgence une nouvelle instance d'évaluation. »